

- ✓ les conditions de prêt sont conformes à celles figurant dans le spécimen déposé auprès du ministère du Logement ;
- ✓ le prêt immobilier sera consenti sous la condition que l'État garantisse le montant de EUR ;
- ✓ le crédit correspond aux conditions prévues par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement (articles 3 à 10) et par le règlement grand-ducal modifié du 5 mai 2011 fixant les mesures d'exécution relatives aux aides individuelles au logement prévues par la précitée loi de 1979 ;
- ✓ le(s) requérant(s) rempli(ssen)t les conditions d'épargne prescrites par la loi et par les règlements d'exécution.

Nom, prénom:

Fonction:

Institut financier:

Date:

Lieu:

Cachet et signature



Le(s) demandeur(s) déclare(nt) expressément:

- avoir connaissance des conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur en matière d'aides au logement ;
- ne pas être propriétaire(s) ou usufruitier(s) d'un **autre logement**, ni au Grand-Duché de Luxembourg, ni à l'étranger ;
- que le logement concerné sera utilisé à des **fins d'habitation** ;
- que le logement servira d'**habitation principale et permanente** au bénéficiaire de l'aide ;
- que le logement ne sera pas mis en location, en totalité ou en partie ;
- informer** sans délai le ministère du Logement (p.ex le Service des aides au logement) de **tout changement** susceptible d'influencer l'octroi, le maintien, la modification ou la suppression de la garantie de l'Etat (p.ex. : changement de la situation familiale, changement de revenu, modification des modalités du prêt, remboursement partiel ou intégral du prêt, modification du titre de propriété du logement, etc.) ;
- être conscient qu'une garantie déjà accordée sera retirée si elle était accordée sur base de déclarations ou informations incomplètes ou inexactes ;
- avoir fait toutes les déclarations qui précèdent de bonne foi, et qu'ils s'engagent à fournir toute information ou pièce justificative sur première demande du ministre du Logement resp. des services compétents. En outre, ils autorisent ces services à vérifier régulièrement la véracité des données fournies partout où besoin en sera.

Date et lieu:

Signature demandeur A:

Signature demandeur B:

Information importante concernant le traitement de vos données personnelles:

En signant la présente demande, vous nous donnez le **consentement au traitement de vos données personnelles**, nécessaire à l'instruction, la gestion ou le suivi administratif de votre dossier, et à l'obtention d'une aide au logement si les conditions sont remplies en l'espèce. Conformément au Règlement européen (UE) du 2016/679 du 27 avril 2016, le ministère du Logement tient à vous informer notamment à quelles fins nous recueillons et comment nous traitons vos données personnelles. Ces informations sont contenues dans une **notice d'information** publiée sur le site internet du ministère à l'adresse <http://logement.public.lu>. Une copie de cette notice peut également être obtenue sur simple demande.

Déclaration spéciale concernant l'accès à certaines données à caractère personnel d'autres administrations publiques

En signant la déclaration spéciale ci-après, vous avez la possibilité de marquer votre accord à ce que le ministère du Logement puisse accéder à certaines données à caractère personnel limitativement énumérées dans la loi - et strictement nécessaires pour le réexamen/instruction de votre dossier - afin de vous décharger de devoir vous déplacer auprès de plusieurs administrations publiques pour obtenir certains renseignements et documents légalement requis dans le cadre de l'instruction ou du réexamen d'une demande d'aide au logement (et ainsi réaliser une simplification administrative) :

Par la présente, nous autorisons expressément le ministère du Logement (et ses services) à accéder à nos données à caractère personnel suivantes (respectivement demander la transmission de celles-ci auprès des administrations compétentes) aux fins de contrôler si nous remplissons les conditions prévues pour l'obtention ou le maintien d'une aide au logement :

- ✓ **concernant le fichier relatif aux affiliations des salariés, des indépendants et des employeurs gérés par le Centre commun de la sécurité sociale** sur la base de l'article 413 du Code de la sécurité sociale :
 - » les renseignements pertinents pour déterminer notre/nos revenu(s), comme p.ex.: la date et la durée de l'affiliation, coordonnées de votre/vos employeurs actuels ou antérieurs.
- ✓ **concernant les données gérées par l'Administration des contributions directes** :
 - » les noms, prénoms, coordonnées et numéro d'identification national,
 - » les données sur la propriété d'un ou de plusieurs logements,
 - » le montant du revenu imposable tel que défini à l'article 7, alinéa 1er, de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, les montants des revenus nets par catégorie de revenus énumérées à l'article 10 de la même loi de 1967, les revenus exonérés incorporés par catégorie de revenus dans une base imposable fictive selon l'article 134 de la même loi de 1967 ainsi que le montant total des dépenses spéciales telles que définies à l'article 109 de ladite loi de 1967,
 - » l'information si je suis/nous sommes imposés individuellement ou collectivement.
- ✓ **concernant les données gérées par l'Administration du cadastre et de la topographie** :
 - » l'indication si je suis/nous sommes propriétaire d'un ou de plusieurs logements,
 - » le titre de propriété du logement,
 - » les données techniques du logement.
- ✓ **concernant les données gérées par l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA** :
 - » l'indication si je suis/nous sommes propriétaire d'un ou de plusieurs logements,
 - » le titre de propriété du logement,
 - » les données techniques du logement.
- ✓ **concernant le fichier relatif aux prestations gérées par le Fonds national de solidarité** :
 - » les renseignements pertinents pour déterminer notre/nos revenu(s), comme p.ex.: les bénéficiaires du Revis/Rpgh et le montant, les bénéficiaires d'une majoration du Revis/Rpgh et le montant, les bénéficiaires d'une avance de pension alimentaire et le montant.
- ✓ **concernant les données gérées par la Caisse pour l'avenir des enfants (CAE)** :
 - » Les informations nécessaires afin de déterminer l'attributaire d'une allocation familiale au bénéfice des enfants vivant dans votre communauté domestique.

Date et lieu:

Signature demandeur A:

Signature demandeur B:



GUICHET UNIQUE DES AIDES AU LOGEMENT
11, rue de Hollerich / L-1741 Luxembourg



Vous avez des questions ?

Contactez-nous :

E-mail : guichet@ml.etat.lu

Site Web : www.logement.lu



HOTLINE
8002 10 10
lu - ve / 8h - 16h



Vous souhaitez nous rencontrer ?

Venez nous voir :

Guichet unique des aides au logement
11, rue de Hollerich / L-1741 Luxembourg

Horaires d'ouverture :

lundi - vendredi

08h00 - 12h & 13h30 - 16h

Le jeudi de 08h00 à 17h30 en continu